

## LISTE DES PIÈCES POUR TITRE DE SÉJOUR ÉTUDIANT

- Passeport (pages identité, dates de validité, cachets d'entrée)
- Ou : dernier titre de séjour recto-verso
- Ou : visa long séjour (joindre attestation de validation OFII, si vous avez un visa long séjour valant titre de séjour)
  
- Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois (bail à votre nom, quittance de loyer à votre nom, facture énergie à votre nom, ligne de téléphone fixe à votre nom, ... les factures de téléphonie mobile ne sont pas acceptées).
  
- Si hébergement pas un tiers :
  - Attestation sur l'honneur de l'hébergeant datée et signée de moins de 3 mois
  - Justificatif de domicile de l'hébergeant datant de moins de 6 mois
  - Pièce d'identité ou titre de séjour (si hors UE) en cours de validité de l'hébergeant
  
- Certificat de scolarité pour l'année en cours (préinscription acceptée en septembre)
- Derniers relevés de notes (2 semestres), attestation de réussite le cas échéant
- Dernier diplôme obtenu en France si vous l'avez

### RESSOURCES

(Article R313-7 CESEDA : les étudiants doivent justifier de 615 € mensuels) :

- Ressources personnelles : attestation bancaire de solde créditeur suffisant pour l'année scolaire, soit 7380€ SUR LE COMPTE BANCAIRE FRANÇAIS du demandeur de titre de séjour
- Justificatif de virement bancaire PERMANENT et IRREVOCABLE de 615€/ mois SUR LE COMPTE BANCAIRE FRANÇAIS du demandeur de titre de séjour POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021/2022 (ces mentions doivent apparaître sur l'attestation de banque)
- Si salarié : 3 derniers bulletins de salaire ou copie du contrat de travail spécifiant le montant du salaire et la durée du contrat.
- Attestation de Bourse datée, transcrite en français, précisant le montant et la durée de la bourse.

### EN CAS DE PRISE EN CHARGE PAR UN TIERS

- Attestation sur l'honneur datée et signée par le tiers RESIDANT EN FRANCE
- Copie titre de séjour ou carte d'identité du tiers en cours de validité – recto verso
- Justificatif de domicile en France de moins de 3 mois (bail au nom du tiers, quittance de loyer au nom du tiers, facture énergie au nom du tiers, ligne de téléphone fixe au nom du tiers, ... les factures de téléphonie mobile ne sont pas acceptées).
- Les 3 dernières fiches de paye du tiers

OU

Attestation bancaire attestant de la mise en place par le tiers d'un virement mensuel de 615€ sur le compte en banque en France du demandeur du titre

